

Démarches en ligne



Réalisez vos démarches en ligne sur : <https://www.service-public.fr>

Service-public.fr a pour mission d'informer l'usager et de l'orienter vers les services qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches administratives. C'est le site officiel de l'administration française, le portail unique de renseignement administratif et d'accès aux services en ligne, réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

Organisé en fonction des besoins des usagers, le site répond à des questions telles que : « *Ai-je droit à une aide au logement ?* », « *Quel est le coût d'un passeport ?* », « *Comment obtenir le formulaire de demande d'aide juridictionnelle ?* », « *Puis-je faire mon changement d'adresse en ligne ?* », « *Quels sont les horaires d'ouverture de la préfecture ?* », « *Suis-je obligé de me déplacer pour refaire ma carte grise ?* » etc.

Service-public.fr est structuré en trois espaces dédiés à différents publics :

Pour les particuliers : www.service-public.fr

Pour les professionnels : www.service-public-pro.fr

Pour les associations : www.service-public-asso.fr